Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261106-DE

1551

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 10 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 10 Novembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLÉE, Katia CARRÉE, Alexis GOUYETTE et Valentine DUBOIS

Absents excusés : Maïwenn COTILLARD (pouvoir à V. DUBOIS), Rosemary GOUJON (pouvoir à K. CARRÉE) & Nicolas LE CHANU (pouvoir à S. SOMMIER)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – XI – 06

Objet : Effacement des dettes de Michel RENAULT

Le SGC de Loudéac nous a transmis le mois dernier une demande d'effacement de dettes concernant Monsieur Michel RENAULT, à la fois sur le budget principal pour 5 526,17 € et sur le budget du service d'eau pour 329,63 €. Cette demande fait suite à la décision de la commission de surendettement qui a motivé la recevabilité de son dossier et a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (consiste à effacer les dettes d'une personne surendettée sans vendre aucun de ses biens).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

REFUSE l'effacement des dettes de Michel RENAULT, malgré son caractère obligatoire et définitif, aux motifs que les dettes sont récentes et auraient pu être recouvrées notamment par la reprise d'une activité professionnelle de Michel RENAULT.
Ce refus matérialise la contestation vive de l'équipe municipale face à la facilité déconcertante de l'engagement et des conséquences d'une telle procédure de surendettement au détriment des créanciers,

ET PRECISE qu'un courrier sera adressé à Monsieur Corentin LE FUR, député de la circonscription.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 13/11/2026
Publication le 13/11/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)